

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : [accueil@ville-charnecles.fr](mailto:accueil@ville-charnecles.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 28/03/2024  
Délibération N°2024-016**

<b>Nombre d'élus : 15</b>	<b>Présents : 9</b>	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
<b>Absent(s) : 6</b>	<b>Procuratation(s) : 2</b>	
<b>Date de convocation : 22/03/2024</b>		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Gilles LANÇON, Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;  
Pascal PRALY a donné pouvoir à Gilles LANÇON ;

Absents :

Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Cédric POMMIER, Xavier PEDRAZZOLI, Pascal PRALY, Christine LABBÉ

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN.

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15  
FEVRIER 2024**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 février 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 1 abstention ».

---

## DÉLIBÉRATION 2024–016 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire, **RAPPELLE** la double comptabilité qui est tenue, à la fois par le Trésorier (compte de gestion) et par la commune (compte administratif), dans le respect du principe de comptabilité publique et de séparation ordonnateur et comptable.

Elle **DIT** que celles-ci doivent être conformes en clôture d'exercice et que tout élu qui le souhaite peut avoir accès au compte de gestion.

Elle **PRESENTE** le compte de gestion 2023 ainsi transmis par le Service de gestion comptable :

### Résultats budgétaires de l'exercice

04900 - CHARENÈVES		Exercice 2023	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 313 406,46	1 139 386,50	2 453 192,96
Titres de recette émis (b)	473 426,61	1 222 647,86	1 696 074,48
Réductions de titres (c)	4 860,01		4 860,01
Recettes nettes (d = b - c)	468 566,60	1 222 647,86	1 691 214,46
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 543 759,29	1 139 386,50	2 162 115,79
Mandats émis (f)	303 324,68	864 592,29	1 318 117,17
Annulations de mandats (g)	1 776,00	398,89	2 174,89
Depenses nettes (h = f - g)	291 748,68	863 593,40	1 315 342,08
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	116 817,92	359 054,46	475 872,38
(h - d) Déficit			

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04900 - CHARENÈVES		Exercice 2023			
	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	423 331,73		116 820,72		540 152,44
Fonctionnement	286 766,24	266 769,24	259 054,48		279 054,48
<b>TOTAL I</b>	<b>710 100,98</b>	<b>266 769,24</b>	<b>375 875,20</b>		<b>819 206,92</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>710 100,98</b>	<b>266 769,24</b>	<b>375 875,20</b>		<b>819 206,92</b>

**CONSIDÉRANT** la régularité et la conformité du compte de gestion tenu par le trésorier, avec le compte administratif tenu par la commune.

Madame le maire **PROPOSE** au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de l'exercice 2023 tenu par le trésorier ;
- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2023 du budget général tenu par le trésorier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** par « 10 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 01 abstention », à l'unanimité

**DÉCIDE** d'adopter le compte de gestion 2023.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213800840-20240328-DEL2024\_016-DE

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 29/03/2024

**Le maire,**  
Nadine REUX.

